

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2866

14 novembre 2013

### SOMMAIRE

<b>ACHM Global Hospitality Licensing S.à r.l.</b>	<b>Safe Ship Capital Partners S.à r.l.</b>	<b>137528</b>	
.....	137563	Salon Anita S.à r.l.	137525
<b>AMGM S.à r.l.</b>	<b>Scaff Logistics S.A.</b>	<b>137523</b>	
.....	137565	Schirooflax S.A.	137525
<b>AMP Capital Investors (IDF II SBT N°1) S.à r.l.</b>	<b>SDL Investments I S.à r.l.</b>	<b>137524</b>	
.....	137545	Senses Bar S.à r.l.	137528
<b>Bio-Lux Alimentation Sàrl</b>	<b>Severus Finance S.A.</b>	<b>137526</b>	
.....	137561	Signalhorn Holding S.à r.l.	137526
<b>BLH Investment 4 S.à r.l.</b>	<b>Silit S.A. Spf</b>	<b>137524</b>	
.....	137567	Silver City Finance S.à r.l.	137522
<b>Fanny S.A.</b>	<b>Sitback S.à r.l.</b>	<b>137528</b>	
.....	137568	Société de Patrimoine et d'Investissement	
<b>GUNCO S.à r.l.</b>	S.A.	<b>137524</b>	
.....	137560	Sofabei S.A.	137524
<b>IP S.à r.l.</b>	<b>Sovim S.A.</b>	<b>137529</b>	
.....	137533	Spinelle Investments S.à r.l.	137529
<b>Kiwi Media</b>	<b>Spin Master International S.à r.l.</b>	<b>137526</b>	
.....	137531	SQLI Luxembourg S.A.	137529
<b>Knightrider S.à r.l.</b>	<b>St Catherines Perth (1) S.à r.l.</b>	<b>137525</b>	
.....	137540	St Catherines Perth (2) S.à r.l.	137525
<b>Letterone Holdings S.A.</b>	<b>Sualc S.à r.l.</b>	<b>137529</b>	
.....	137557	Summit Capital Holdings S.A. SPF	137524
<b>Luxco sàrl</b>	<b>Suppliers and Tour Operators Platform S.à r.l.</b>	<b>137525</b>	
.....	137562	Talys Financière S.A.	137527
<b>MPR Finance S.à r.l.</b>	<b>The Purple Dog S.à r.l.</b>	<b>137526</b>	
.....	137553	Third Eye Capital Credit Opportunities	
<b>Nei Duerf S.A.</b>	Fund	<b>137527</b>	
.....	137568	Threadneedle Property Unit Trust Luxembourg Feeder SA SICAV-SIF	137527
<b>Novadelta Luxembourg</b>	<b>Treveria Eight S.à r.l.</b>	<b>137527</b>	
.....	137568	Xgnm S.à r.l.	137534
<b>Numisma Capital Fund</b>			
.....	137566		
<b>Optique du Parc Sàrl</b>			
.....	137555		
<b>Pasta Point Pétange Sàrl</b>			
.....	137530		
<b>Pasta Point Pétange Sàrl</b>			
.....	137530		
<b>Pegamo S.A.</b>			
.....	137529		
<b>Pirchio Frères S.à.r.l.</b>			
.....	137530		
<b>Pneus Center S.à.r.l.</b>			
.....	137530		
<b>Porter International S.à.r.l.</b>			
.....	137522		
<b>Premium House S.A.</b>			
.....	137522		
<b>Proni Invest S.A.</b>			
.....	137522		
<b>QGOG Constellation S.A.</b>			
.....	137568		
<b>RICLUX Holdings S.à r.l.</b>			
.....	137528		
<b>Rolilux S.A. SPF</b>			
.....	137523		
<b>Rolilux S.A. SPF</b>			
.....	137523		
<b>Royal St Andrews S.A.</b>			
.....	137523		
<b>RX Healthcare Immobilien S.A.</b>			
.....	137528		

**Proni Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 66.571.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 30 août 2013*

L'assemblée des actionnaires a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La démission de l'administrateur Madame SCHMIT-KOCH Danièle, est acceptée.
2. Est élu nouveau membre du conseil d'administration, son mandant prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013:

- Monsieur JOHANNS Fons demeurant à L-2360 LUXEMBOURG, 21, Allée des Poiriers.

Soleuvre, le 30 août 2013.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013140823/16.

(130171486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Premium House S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R.C.S. Luxembourg B 71.150.

La présente pour notifier la démission avec effet immédiat de notre mandat d'administrateur de la société Premium House S.A., société anonyme établie et ayant son siège social à 10-12, rue de Medernach. L-7619 Larochette et inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B-71150.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Larochette, le 8 octobre 2013.

Andreas Capital Suxeskey S.A.

Référence de publication: 2013140816/13.

(130171850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Porter International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.872.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 100.025.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un gérant*

Référence de publication: 2013140815/11.

(130171283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Silver City Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.373.256,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 170.156.

*Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gestion de la société en date du 4 octobre 2013*

Le conseil de gestion de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue - d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 30 septembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Sébastien FRANCOIS et de Monsieur Aidan FOLEY, gérants de catégorie A de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140875/14.

(130171662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

137523

**Royal St Andrews S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 106.962.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 septembre 2013*

Est nommé commissaire aux comptes son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Callens, Pirenne, Theunissen & C°Sàrl, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1022 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013140856/13.

(130171090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Rolilux S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 57.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2013140855/13.

(130171789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Scaff Logistics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 81.342.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, Rue Joseph Hackin  
L-1746 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2013140862/13.

(130171791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Rolilux S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 57.413.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 juin 2013 à 11.30 heures à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité les mandats d'Administrateurs de Messieurs R.A.H. VAN WEELEDE, Joseph WINANDY et Koen LOZIE et de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Copie certifiée conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013140854/15.

(130171788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Summit Capital Holdings S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 60.530.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire de SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A. SPF qui s'est tenue à Luxembourg le 18 septembre 2013, a pris la résolution suivante:

Le mandat du Commissaire de la société, KOBU S.à.r.l, est reconduit à compter de ce jour et viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013140917/14.

(130171309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Sofabei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4301 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 116.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140907/10.

(130171740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**S.P.I., Société de Patrimoine et d'Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 49.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Weiswampach, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140902/10.

(130171261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Silit S.A. Spf, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R.C.S. Luxembourg B 84.680.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140897/10.

(130171093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**SDL Investments I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 192.500,00.**  
Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 123.059.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Référence de publication: 2013140892/10.

(130171351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

137525

**Suppliers and Tour Operators Platform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 168.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140887/10.

(130171569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Salon Anita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3542 Dudelange, 62, rue du Parc.  
R.C.S. Luxembourg B 86.746.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 08 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013140888/10.

(130171570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Schirooflax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 134.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140890/10.

(130171617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**St Catherines Perth (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 171.952.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013140885/12.

(130171381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**St Catherines Perth (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 147.900,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 171.959.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013140886/12.

(130171380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Severus Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.139.

—  
**EXTRAIT**

En date du 4 octobre 2013, les actionnaires de la société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Ivo Hemelraad, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140872/12.

(130171645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Signalhorn Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 126.549.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 16 septembre 2013*

Il résulte desdites résolutions que la démission de Monsieur Claude CHURCH en tant que gérant de la Société, avec effet au 3 mai 2013, a été acceptée.

*Extrait des résolutions de l'associé unique datées du 7 octobre 2013*

Il résulte desdites résolutions que Monsieur Alexander MÜLLER-GASTELL, demeurant à Coutrasring 36, 89160 Dornstadt, Allemagne, a été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

*Mandataire*

Référence de publication: 2013140874/18.

(130171598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Spin Master International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 154.944.

Je soussignée, Timea Orosz, résidant professionnellement au 16 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, par la présente démission de mon mandat de gérante administrative de votre société, Spin Master International S.à r.l., (RCSL numéro B 154944) avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Timea Orosz.

Référence de publication: 2013140884/11.

(130171950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**The Purple Dog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5884 Howald, 292, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 143.600.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 octobre 2013.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2013140947/13.

(130171269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Threadneedle Property Unit Trust Luxembourg Feeder SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.486.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 10 septembre 2013 a décidé de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS, société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en qualité de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui devra statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 mars 2014.

*Pour THREADNEEDLE PROPERTY UNIT TRUST LUXEMBOURG FEEDER SA SICAV-SIF*

Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013140930/16.

(130171982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Third Eye Capital Credit Opportunities Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 138.045.

*Extrait conforme des résolutions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire unique tenue en date du 30 Septembre 2013*

L'assemblée générale a décidé de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., dont le siège social est situé 31 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréé. Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013140929/16.

(130171697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Treveria Eight S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.937.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140933/11.

(130171832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Talys Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

**TALYS FINANCIÉRE S.A.**

Référence de publication: 2013140938/11.

(130171391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Senses Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 118-120, rue du Canal.  
R.C.S. Luxembourg B 172.293.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 01/09/2013.*

L'associé unique a décidé de transférer le siège social au 118-120 Rue du Canal L-4051 Esch/Alzette à partir du 01/10/2013.

Esch/Alzette, le 01/10/2013.

DE SOUSA Paulo Sergio  
Gérant technique

Référence de publication: 2013140894/13.

(130171635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**RICLUX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 136.390.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RICLUX Holdings S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013140850/11.

(130171822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**RX Healthcare Immobilien S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.  
R.C.S. Luxembourg B 141.323.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013140858/10.

(130171429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Safe Ship Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 127.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140860/10.

(130171987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Sitback S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 158.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour extrait conforme*

Référence de publication: 2013140877/10.

(130171915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

137529

**Sovim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 65.431.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOVIM S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013140909/11.

(130171606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Spinelle Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 167.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPINELLE INVESTMENTS S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013140911/11.

(130171303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**SQLI Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 72.155.

Ernst & Young S.A. avec siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, inscrite au RCS Luxembourg B 47 771, a été nommé Reviseur d'Entreprises de la société avec effet immédiat pour la durée d'une année.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.  
Luxembourg

Référence de publication: 2013140912/13.

(130171524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Sualc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 86.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140915/10.

(130171445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Pegamo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 24, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 84.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140806/9.

(130171385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Pasta Point Pétange Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 145.465.

En date du 12 septembre 2013, ont eu lieu les cessions de parts sociales suivantes:

- Madame Domenica GARGANO a cédé 62 parts sociales qu'elle détenait à Monsieur Florin MUNTEAN, né le 11 avril 1983 à Târgu Mures (Roumanie), demeurant au 28, rue Lang à B-6791 ATHUS (Belgique)

- Madame Domenica GARGANO a cédé une part sociale qu'elle détenait à Monsieur Antonio MAELLARO

Au terme de ces cessions de parts sociales, la répartition du capital de la société PASTA POINT PETANGE SARL est la suivante:

- Monsieur Antonio MAELLARO, détient . . . . .	63 parts sociales
- Monsieur Florin MUNTEAN, détient . . . . .	<u>62 parts sociales</u>
Total . . . . .	125 Parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140802/18.

(130171873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Pasta Point Pétange Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 145.465.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des associés tenue en date du 11 septembre 2013*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Domenica GARGANO de ses fonctions de gérante.

L'Assemblée Générale des Associés nomme en qualité de gérant technique à compter de ce jour Monsieur Florin MUNTEAN né le 11 avril 1983 à Târgu Mures (Roumanie), demeurant 28, rue Lang à B-6791 ATHUS (Belgique).

L'Assemblée Générale des Associés nomme en qualité de gérant administratif à compter de ce jour Monsieur Antonio MAELLARO, né le 10 mars 1983 à Monopoli (Italie), demeurant 11, rue de Differdange à L-4437 Soleuvre.

L'Assemblée Générale des Associés décide que la société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Référence de publication: 2013140801/16.

(130171873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Pirchio Frères S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6990 Hostert, 1, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 114.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140812/10.

(130171503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Pneus Center S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 21, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013140813/10.

(130171980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

**Kiwi Media, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 13, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 180.539.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq septembre.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Raphaël MERSCH, graphiste, né le 29 mai 1974 à Luxembourg, demeurant à L-8472 Eischen, 2, Grand-rue,

2. Monsieur Sébastien EGGEN, infographiste, né le 9 mai 1972 à Arlon, demeurant à B-6717 Attert, 216, rue du Fourneau.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de «KIWI MEDIA».

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Koerich. Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence active dans tous les domaines de communication, de publicité et de relations publiques.

Elle pourra en outre accomplir toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit des associés d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des descendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### Titre III. Administration

**Art. 13.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérant(s) sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 13.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, l'assemblée des associés fixera le pouvoir de signature.

Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

### Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### Titre V. Dissolution, Liquidation

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Titre VI. Disposition générale

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Raphaël MERSCH, pré-qualifié cinquante parts sociales .....	50 parts.
2. Monsieur Sébastien EGGEN, pré-qualifié cinquante parts sociales .....	50 parts.
TOTAL: cent parts sociales .....	100 parts.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

137533

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE CENT EUROS (€ 1.100,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à 13, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof.
2. L'assemblée générale désigne comme gérants Monsieur Raphaël MERSCH et Monsieur Sébastien EGGEN, pré-qualifiés, pour une durée indéterminée.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'un des deux gérants.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. MERSCH, S. EGGEN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 26 septembre 2013. Relation: MER/2013/1985. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139157/121.

(130169817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 137.995.

---

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Barnbey Limited, ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2013,

2.- Horfon SPRL, ayant son siège social au 439, Chaussée de Lille, B-7501 Orcq, Belgique, ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée le 24 juin 2013,

3.- Amaury Eloy Participation, ayant son siège social au 59, boulevard d'Auteuil, F-92100 Boulogne Billancourt, France, ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée le 24 juillet 2013,

4.- Sadet Finance, ayant son siège social au 12, avenue du Hautmont, F-59420 Mouveau, France, ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2013,

5.- Eurosico, ayant son siège social au 4, Square Lamartine, F-75116 Paris, ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée le 23 juin 2013,

6.- SC Fivegi, ayant son siège au 28, rue du Carrousel, Parc de la Cimaise, F-59650 Villeneuve d'Ascq, France, ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2013,

7.- Lauren Business Ltd, ayant son siège social à PO Box 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2013,

8.- Viteo Capital S.à r.l., ayant son siège social au 8, Villa Marceau, F-75019 Paris, France, ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée le 25 août 2013,

9.- Nirao Consult S.à r.l., ayant son siège social au 1ter rue Mornay, F-75004 Paris, France, ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée le 25 juin 2013,

10.- Enver, ayant son siège social à 27, quai des Salines, B-7500 Tournai, Belgique, ici représentée par Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée le 26 juin 2013,

11.- Monsieur Pierre Cazaux, résidant professionnellement Dragon Rouge, au 32, rue Pagès, 92153 Suresnes, France, ici représenté par Madame Marie-Line SCHUL, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, en vertu d'une procuration donnée le 19 août 2013,

les procurations citées ci-avant, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants représentés, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparants sont les associés (les "Associés") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «IP S.à.r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.995, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 1217 en date du 20 mai 2008. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est de deux millions six cent quatre mille quatre-vingt-dix euros (2.604.090,- EUR) représenté par dix-sept mille soixante-seize (17.076) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante-deux euros et cinquante cents (152,50 EUR) chacune.

III. Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Les Associés décident de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. De plus, les Associés décident de formaliser le pouvoir donné au conseil de gérance de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article cinq (5), premier alinéa des statuts est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le siège social est établi dans la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans autre lieu de la commune de ce dernier par décision du conseil de gérance.»

#### Deuxième résolution

Les Associés décident de préciser les pouvoirs de signature des gérants.

En conséquence, les Associés décident d'ajouter un second alinéa à l'article dix (10) des statuts lequel alinéa aura la teneur suivante:

**Art. 10. (second alinéa).** «La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.»

#### Troisième résolution

Les Associés décident de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, un gérant additionnel, à savoir Madame Cornelia METTLEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le représentant des comparants susmentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant les présentes résolutions.

Signé: M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12545.

Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2013139131/81.

(130169567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

#### Xgnun S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1161 Luxembourg, 11, rue Chingiz T. Aitmatov.

R.C.S. Luxembourg B 180.519.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société privée à responsabilité limitée de droit belge dénommée "XGNUM", avec siège social à B-1050 Ixelles, Avenue de la Forêt, 4, boîte 19, inscrite au Registre de Commerce de Bruxelles sous le numéro 873625946, dont le capital social s'élève actuellement à dix-huit mille six cents euros (18.600.-EUR), représenté par cent quatre-vingt-six (186) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas de Caritat, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener L-1630 Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle Sensi-Bergami, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'associé dûment représenté à la présente assemblée et le nombre de parts sociales possédées par lui ont été portées sur une liste de présence, signée par le mandataire de l'associé, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'associé représenté après avoir été signées ne varieront par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

Par une résolution valablement adoptée par l'associé, respectivement gérant de la Société en Belgique suite à une assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 18 septembre 2013, déposée au Greffe du Tribunal le 24 septembre 2013, en voie de publication au Moniteur Belge, conformément aux dispositions des statuts de la Société, la Société a décidé de transférer son siège social, son administration centrale et son siège de direction effective de B-1050 Ixelles, Avenue de la Forêt, 4, boîte 19, à L-1161 Luxembourg 11, rue Chingiz T. Aitmatov, (ci-après le Luxembourg) avec effet à la date du présent acte, sans dissolution de la Société et avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit belge afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution restera annexée au présent acte.

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effective de la société de B-1050 Ixelles, Avenue de la Forêt, 4, boîte 19, (Belgique), vers le Grand-Duché de Luxembourg, L-1161 Luxembourg 11, rue Chingiz T. Aitmatov, avec effet à la date du présent acte, sans dissolution de la Société et avec continuation de sa personnalité juridique.

2.- Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale "XNUM S.à r.l." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effective de la Société à Luxembourg;

3.- Constatation et approbation par l'associé respectivement gérant de la société du bilan d'ouverture de la Société en date du 27 septembre 2013.

4.- Modification de l'objet social de la société par l'ajout d'une nouvelle activité en complément à l'objet social de la société.

5.- Réduction du capital social d'un montant de SIX MILLE CENT EUROS (EUR 6.100.-) par remboursement à l'associé de la somme de SIX MILLE CENT EUROS (EUR 6.100.-) de façon à réduire le capital de son montant actuel de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 18.600.-) à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-).

6.- Refonte globale et mise en conformité des statuts aux résolutions précédentes et adaptation à la législation luxembourgeoise.

7.- Confirmation du maintien de la nomination pour une durée indéterminée au sein de la société de Monsieur Gaétan Jean NYS, en tant que gérant unique.

8.- Etablissement du siège social, de l'administration centrale et du siège de direction effective de la Société au L-1161 Luxembourg 11, rue Chingiz T. Aitmatov, Grand-Duché de Luxembourg;

9.- Divers.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associé représenté se reconnaît dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social, l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société de B-1050 Ixelles, Avenue de la Forêt, 4, boîte 19, Belgique, à L-1161 Luxembourg 11, rue Chingiz T. Aitmatov, (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet à la date du présent acte, sans dissolution de la Société et avec continuation de sa personnalité juridique. L'assemblée déclare en outre que toutes les formalités requises selon les lois et règlements applicables en Belgique afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment remplies.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité sous le nom XNUM S.à r.l., accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à la date du présent acte, soumise aux lois et règlements applicables au Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale constate et approuve le bilan d'ouverture de la Société daté du 27 septembre 2013, date à partir de laquelle toutes les opérations sont effectuées pour le compte de la société "XNUM S.à r.l." régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide l'ajout d'une nouvelle activité en complément à l'objet social de la société, de sorte que l'objet social aura la teneur suivante:

«La société a pour objet tant au Luxembourg, qu'à l'étranger:

L'accomplissement de missions de Consultance IT, principalement sous SAP mais non exclusivement, dans les domaines suivants:

- Développements de solutions logicielles.
- Mise en place de packages logiciels.
- Analyse de faisabilité de projet.
- Organisation et prise en charge de cours.
- Gestion de projets.
- Gestion d'équipes.

La société peut soit en son propre compte, soit en participation avec d'autres sociétés pour son propre compte ou pour le compte d'autres, exécuter tous types d'opérations en relation directe ou indirecte aux autres activités.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière ou par tout autre mode, dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale constate que le capital social de la société est de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 18.600.-), représenté par CENT QUATRE-VINGT-SIX (186) parts sociales, sans désignation de valeur nominale.

Ce capital est représenté par les actifs et les passifs appartenant à la société et qui ont fait l'objet d'une déclaration d'approbation par l'associé et gérant unique datée du 25 septembre 2013.

Cette déclaration restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de SIX MILLE CENT EUROS (EUR 6.100.-) pour le ramener de son montant actuel de DIX-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 18.600.-) à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), par annulation de soixante-et-une (61) parts sociales de la société, réduisant ainsi le nombre de parts sociales de la société de cent quatre-vingt-six (186) parts sociales à cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Cette réduction de capital sera réalisée par un remboursement à l'associé unique de la société du montant total de SIX MILLE CENT EUROS (EUR 6.100.-).

Le Conseil d'Administration est mandaté d'effectuer ce remboursement en respectant les prescriptions légales.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, et décident de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

#### **"Chapitre I<sup>er</sup>. - Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom et Durée.** Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination "XNUM S.à r.l." (ci-après la "Société").

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 2. Objet.** La société a pour objet tant au Luxembourg, qu'à l'étranger:

L'accomplissement de missions de Consultance IT, principalement sous SAP mais non exclusivement, dans les domaines suivants:

- Développements de solutions logicielles.
- Mise en place de packages logiciels.
- Analyse de faisabilité de projet.
- Organisation et prise en charge de cours.
- Gestion de projets.
- Gestion d'équipes.

La société peut soit en son propre compte, soit en participation avec d'autres sociétés pour son propre compte ou pour le compte d'autres, exécuter tous types d'opérations en relation directe ou indirecte aux autres activités.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut notamment s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, d'intervention financière ou par tout autre mode, dans toutes sociétés, associations ou entreprises ayant en tout ou en partie, un objet similaire ou connexe au sien ou susceptible d'en favoriser l'extension et le développement.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale de son associé, ou en cas de pluralité d'associés, de ses associés.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

#### **Chapitre II. - Capital social**

**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital social souscrit pourra être modifié à n'importe quel moment par décision de l'associé ou, selon le cas, pas une décision de l'assemblée générale des associés délibérant selon le mode de délibération requis en cas de modification des statuts.

**Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 6. Transfert de parts.** En cas d'associé unique, les parts sociales sont librement transmissibles à des non-associés.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles inter vivos à des tiers, non associés, que dans le respect de l'approbation préalable par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises mortis causa à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7. Rachat de parts sociales.** La Société pourra, sous réserve du respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (la "Loi"), acquérir ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts sociales devront se faire par le biais d'une résolution d'une et sous les conditions à fixer par une assemblée générale des associés.

### Chapitre III. - Gérance - Réunion du conseil de gérance - Représentation - Signataires autorisés

**Art. 8. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment révoquer ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) et remplacer le(s) gérant(s).

L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

**Art. 9. Réunion du Conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les gérants, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant au conseil de se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le(s) membre(s) concerné(s) sera/seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

**Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.** Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance. En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. L'(es)associé(s) peut(vent) élire parmi les membres du conseil de gérance un ou plusieurs gérant(s)-délégué(s) qui aura(ont) le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature respective, pourvu qu'il(s) agisse(nt) dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut sous-déléguer ses/leurs pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera la responsabilité du/des mandataires (s) et sa/leur rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation de son/leur mandat et toute autre condition essentielle de son/leur mandat.

**Art. 11. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts de la Société et aux dispositions applicables de la Loi.

#### Chapitre IV. - Secrétaire

**Art. 12. Nomination d'un secrétaire.** Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) de la Société (le "Secrétaire").

Le Secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure du possible, de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'associé unique (respectivement de l'assemblée des associés) et de toutes leurs transactions dans un livre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.

Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Chapitre V. - Assemblée générale des associés

**Art. 13. Droit de vote des associés.** Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales des associés indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un représentant qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées des associés.

**Art. 14. Quorum - Majorité.** Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés possédant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles tendant à la dissolution et la liquidation de la Société ne peuvent être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Les résolutions des associés peuvent, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit, les résolutions signées sur une ou plusieurs copies séparées produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

#### Chapitre VI. - Année sociale - Bilan - Répartition

**Art. 15. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.

**Art. 17. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices - Réserves.** Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde peut être distribué au(x) associé(s) en proportion des parts qu'il(s) détiennent dans la Société. L'assemblée générale des associés a, sous réserve de la loi applicable, le pouvoir de rendre payable un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Tout remboursement de primes d'émission au(x) associé(s) de la Société devra respecter les conditions applicables à une réduction du capital social par remboursement au(x) associé(s).

#### Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

**Art. 19. Dissolution.** L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société. Les associés doivent donner leur accord conformément aux dispositions de l'article 15 paragraphe 2 des présents statuts à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par le(s) associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### Chapitre VIII. - Vérification des comptes

**Art. 21. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société a seulement besoin d'une vérification des comptes par un commissaire si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises

doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés, à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

### Chapitre IX. - Loi applicable

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi."

#### *Disposition transitoire*

Suite au transfert du siège de la société de Belgique vers le Luxembourg: le premier exercice débute à la date de ce jour, date à laquelle les opérations sont considérées avoir été effectuées pour le compte de la société "XNUM S. à r.l.", et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide que suite au transfert de siège social de Belgique vers le Luxembourg, le gérant unique de la société continuera ses fonctions pour une durée indéterminée, à savoir:

- Monsieur Gaëtan Jean NYS, dirigeant de sociétés, né le 20 mars 1970 à Liège, demeurant au B-1050 Ixelles, Avenue de la Forêt, 4, boîte 19, Belgique.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale décide d'établir le siège social, l'administration centrale et le siège de direction effective de la Société au L-1161 Luxembourg 11, rue Chingiz T. Aitmatov.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale constate que l'associé unique de la société est Monsieur Gaëtan Jean NYS, dirigeant de sociétés, né le 20 mars 1970 à Liège, demeurant au B-1050 Ixelles, Avenue de la Forêt, 4, boîte 19, Belgique, détenant 125 parts sociales de la société.

Le notaire instrumentant a rendu attentif l'assemblée au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par celle-ci.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à € 1.600.-.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: DE CARITAT, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/09/2013. Relation: EAC/2013/12509. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138846/325.

(130169007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

---

#### **Knightrider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.155.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of August,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Knightrider S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.155, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on 18 November 2008, published in the Mémorial C number 2922 of 8 December 2008. The articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 1 February 2010, published in the Mémorial C number 724 of 7 April 2010 (the "Company").

The meeting was presided by Marcus PETER, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Eamonn McDONALD, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the shareholders and the number of shares held by them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. - That it appears from the attendance list, that all the one million five hundred thousand (1,500,000) shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed ahead of the meeting.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to reduce the corporate capital of the Company by an amount of three hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 375,000) so as to bring it down from its actual amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000) to one million one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 1,125,000) by cancelling three hundred and seventy-five thousand (375,000) Class D shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each held of the Company.

2. Subsequent amendment to article 3 of the articles of association of the Company.

3. Subsequent amendment to article 11 of the articles of association of the Company.

IV. - After this had been set forth by the chairman and acknowledged by the members of the bureau of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

#### *First resolution*

The meeting decides to reduce the corporate capital of the Company by an amount of three hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 375,000) so as to bring it down from its actual amount of one million five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000) to one million one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 1,125,000) by cancelling three hundred and seventy-five thousand (375,000) Class D shares being all existing Class D shares in the Company and having a nominal value of one Euro each held of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article 3 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

##### **' 3. Capital - Shares.**

3.1 The Company has a subscribed capital of one million one hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 1,125,000) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) three hundred seventy-five thousand (375,000) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class A Shares");

(b) three hundred seventy-five thousand (375,000) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class B Shares"); and

(c) three hundred seventy-five thousand (375,000) class C shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Class C Shares").

3.2 The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares shall hereinafter together be referred to as the "Shares" and each a "Share".

3.3 In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

3.4 Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of the shareholders.

3.5 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles.

3.6 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class C Shares).

3.7 In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for above), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class(es) to the Available Amount, with the limitation however to the total cancellation amount as determined by the general meeting of shareholders (the "Total Cancellation Amount"), and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share (as defined below) of the relevant class held by them and cancelled. The cancellation value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled (the "Cancellation Value Per Share").

3.8 The Total Cancellation Amount for any class of Shares shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant interim accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes C and B shall be the Available Amount of the relevant class(es) at the time of the cancellation of the relevant class(es) unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

3-9 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.'

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend article 11 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

**' 11. Financial year - Profits - Reserves.**

11.1 The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

11.2 Each year on the 31<sup>st</sup> of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

11.3 The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit. Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

11.4 In any year in which the general meeting of shareholders respectively the management of the Company resolves to make any distribution, to the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, to the shareholders, be it a dividend distribution, a distribution upon the occurrence of the liquidation of the Company or any other kind of distribution ("Allocations"), such Allocations shall be distributed as follows:

(a) each holder of a Class A Share shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of a Class A Share;

(b) each holder of a Class B Share shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of a Class B Share; and

(c) each holder of a Class C Share shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of a Class C Share.

11.5 After the distribution set out under Article 11.4 above, the balance of the amount distributed shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class C Shares, then if no Class C Shares are in existence, Class B Shares and in such continuation).

11.6 For the avoidance of doubt, the payments to be made under Article 11.4 and 11.5 are to be made on a pari passu basis between the holders of the same class of Shares.

11.7 The available share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

11.8 Interim Dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by Article 7.3 above."

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary, by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us, the notary, the present deed.

**Follows the french translation**

L'an deux mille treize, le seize août,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société «KNIGHTRIDER S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe au 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.155, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire résidant à Luxembourg, en date du 18 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2922 le 8 décembre 2008. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant au Luxembourg, le 1er février 2010, publié au Mémorial C numéro 724 le 7 avril 2010 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Marcus PETER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Frédéric LEMOINE, avocat demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Eamonn McDONALD, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les associés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Décision de réduire le capital de la Société d'un montant de trois cent soixantequinze mille euros (375.000 EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 EUR) à un million cent vingt-cinq mille euros (1.125.000 EUR) par l'annulation de trois cent soixantequinze mille (375.000) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune détenues par la Société.

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société.

3. Modification subséquente de l'article 11 des statuts de la Société.

IV. - Ces faits exposés par le président et reconnu exact par les membres de l'assemblée, l'assemblée a procédé à l'ordre du jour.

L'assemblée ayant examiné l'ordre du jour, le président a soumis au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été prises à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital de la société d'un montant de trois cent soixantequinze mille euros (375.000 EUR) pour le porter de son montant actuel d'un million cinq cent mille euros (1.500.000 EUR) à un million cent vingt-cinq mille euros (1.125.000 EUR) par l'annulation de trois cent soixantequinze mille (375.000) part sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune détenues par la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**« 3. Capital - Parts sociales.**

3.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million cent vingt-cinq mille euros (1.125.000 EUR) représentée pas des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

(a) trois cent soixantequinze mille (375.000) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie A");

(b) trois cent soixantequinze mille (375.000) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie B"); et

(c) trois cent soixantequinze mille (375.000) parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les "Parts Sociales de Catégorie C").

3.2 Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B et les Parts Sociales de Catégorie C sont collectivement nommées les "Parts Sociales", et il sera fait référence pour chacune d'elles à une "Part Sociale".

3.3 En plus du capital social émis, il peut être constitué un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur une part sociale, en supplément de sa valeur nominale, doit y être transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le rachat par la Société de Parts Sociales détenus par ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour procéder à des distributions sous forme de dividendes aux associés ou être alloué à la réserve légale.

3.4 Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

3.5 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des associés, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

3.6 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales incluant l'annulation d'une ou plus de catégorie de Parts Sociales à travers le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales ayant été émises dans cette catégorie de Parts Sociales. Dans le cas où il y aurait lieu à de tels rachats et annulations, les annulations et les rachats de Parts Sociales devront être faits suivant l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la catégorie C).

3.7 Dans l'hypothèse d'une réduction de capital social à travers le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre tel que mentionné ci-dessus), cette catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, proportionnellement à leur détention dans cette(ces) catégorie(s) de Parts Sociales au Montant Disponible, devant cependant être contenue dans la limitation au montant total annulé tel que déterminé par l'assemblée générale des associés (le "Montant Total Annulé"), et les détenteurs des Parts Sociales des catégories de Parts Sociales rachetées et annulées doivent recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale (tel que défini ci-dessous) de la catégorie appropriée détenues par eux et annulée. La valeur d'annulation par part sociale doit être calculée en divisant le Montant Total Annulé par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulée (la "Valeur d'Annulation par Part Sociale").

3.8 Le Montant Total Annulé pour toute catégorie de Parts Sociales doit être un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des comptes intérimaires appropriés. Le Montant Total Annulé pour chacune des catégories C et B doit être le Montant Disponible de la catégorie (des catégories) concernée(s) lors de l'annulation de la catégorie (des catégories) à moins que décidé autrement par l'assemblée générale des associés dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts, à condition cependant que le Montant Total Annulé ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

3.9 Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale deviendra exigible par la Société.»

### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

#### **« 11. Exercice social - Bénéfices - Réserves.**

11.1 L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

11.2 Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

11.3 Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions et taxes, constituent le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doit toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve est entamé.

11.4 Toute année durant laquelle l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le conseil de gérance de la Société décide de faire une distribution, dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour distribution et dans les limites permises par la Loi et par les présents Statuts, aux Associés, qu'il s'agisse d'une distribution de dividendes, une distribution résultant de la mise en liquidation de la Société ou de tout autre type de distribution ("Attribution"), ces Attributions doivent être distribuées comme suit:

(a) Chaque détenteurs de Parts Sociales de catégorie A aura droit à une Attribution proportionnelle relative à cette année de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale de cette Part Sociale;

(b) Chaque détenteurs de Parts Sociales de catégorie B aura droit à une Attribution proportionnelle relative à cette année de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale de cette Part Sociale; et

(c) Chaque détenteurs de Parts Sociales de catégorie C aura droit à une Attribution proportionnelle relative à cette année de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale de cette Part Sociale.

11.5 Une fois la distribution mentionnée sous l'Article 11.4 ci-dessus, le reliquat du montant distribué doit être alloué dans son entiereté aux détenteurs d'actions de la dernière catégorie dans le sens alphabétique inverse (en premier lieu les Parts Sociales de Catégorie C, puis s'il n'existe plus de Parts Sociales de catégorie C, les Parts Sociales de catégorie B et ainsi de suite).

11.6 Afin d'éviter tout doute, les paiements qui seront faits en application des Articles 11.4 et 11.5 devront être faits pari passu entre les détenteurs de la même catégorie de parts sociales.

11.7 Le compte de prime d'émission disponible peut être distribué aux Associés sur décision de l'assemblée générale des associés et en conformité avec les dispositions mentionnées ci-après. L'assemblée générale des associés peut aussi décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

11.8 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en accord avec les conditions des dispositions de l'Article 7.3 ci-dessus.»

#### Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incomptant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, daté qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Peter, Lemoine, McDonald, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 août 2013. Relation: EAC/2013/10985. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013139151/258.

(130169608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

#### AMP Capital Investors (IDF II SBT N°1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.529.

---

#### STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twentieth of September

Before Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed.

#### THERE APPEARED:

CSC Trust Company of Delaware acting solely in its capacity as Trustee of the AMP Capital Infrastructure Debt Trust a statutory trust formed pursuant to the Delaware Statutory Trust Act (12 Del. C. §§3801, et seq.), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 210, Wilmington, Delaware 19808,

here represented by, Ms Sara LECOMTE, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Sydney on 17 September 2013.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Investors (IDF II SBT N°1) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

### Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political, economic, social or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is to undertake any activities relating to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever, except by way of public offer. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers of the Company.

#### **Art. 9. Procedure.**

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 12. Powers and Voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **Art. 13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 14. Accounting Year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 15. Allocation of Profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **VI. Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

#### **VII. General provision**

**Art. 17. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

##### *Subscription - Payment*

Thereupon, AMP Capital Infrastructure Debt Trust., pre-named and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twenty thousand (20,000) shares by

contribution in cash, so that the amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (USD 1,200.-)

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
  - Mr. Wim Rits, manager, born on 14 June 1970 in Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - Mr. Alan Botfield, manager, born on 22 December 1970 in Stirling (United Kingdom), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - Mr. Richard Lane, manager, born on 3 December 1966 in Burton-on-Trent (United Kingdom), with professional address at 4<sup>th</sup> floor Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BX, United Kingdom.
2. The registered office of the Company is set at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le vingtîème jour du mois de septembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

**A COMPARU:**

CSC Trust Company of Delaware agissant en sa capacité de Fiduciaire d' AMP Capital Infrastructure Debt Trust fiducie légale en vertu de la Loi sur les fonds statutaires Delaware (12 Del. C. §§3801, et seq.), une société, dont le siège social se situe à 2711 Centerville Road, Suite 210, Wilmington, Delaware 19808, ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2013 à Sydney.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (IDF II SBT N°1) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces

circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

#### 7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par deux gérants de la Société.

#### **Art. 9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télex.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télex.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi Applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

### Souscription - Libération

AMP Capital Infrastructure Debt Trust., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les vingt mille (20.000) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille US dollars (USD 20.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

### Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Wim Rits gérant, né le 14 juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Alan Botfield, gérant, né le 22 décembre 1970 à Stirling (Angleterre), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Richard Lane, gérant, né le 3 décembre 1966 à Burton-on-Trent (Angleterre), avec adresse professionnelle au 4ème étage, Berkeley Square House Berkeley Square London W1J 6BX Angleterre.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43448.

Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138933/414.

(130169387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**MPR Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 156.579.

---

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

ENTERPRISE BAKKEN HOLDINGS Ltd., a limited company existing under the laws of Barbados, with registered office at Erin Court, Bishop's Court Hill, St Michael, Barbados, registered with the Register of Barbados under number 34669,

here represented by Mrs Anne MAILLARD, employee, residing professionally in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, by virtue of a proxy signed on September 4, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- ENTERPRISE BAKKEN HOLDINGS Ltd. is the sole actual member of "MPR Finance S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 156579, incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo VERSANDT, notary residing in Luxembourg on November 5, 2010, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2717 on December 10, 2010 (the "Company").

- The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up;

- The appearing party is the owner of all the corporate units and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- The appearing party, in its capacity as sole member of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- The sole member, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at September 12, 2013, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- The appearing party further declares that

- the Company's activities have ceased;

- the sole member is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the Company, the balance sheet of the Company as at September 12, 2013, being only an indication for this purposes;

- following the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;
- there shall be arranged the cancellation of all issued corporate units and/or the members register;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare.

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately One thousand Euros (1,000.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le seize septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

ENTERPRISE BAKKEN HOLDINGS Ltd., une limited company existant sous les lois de Barbados, ayant son siège social à Erin Court, Bishop's Court Hill, St Michael, Barbados, enregistrée au Registre de Barbados sous le numéro 34669,

ici représentée par Mademoiselle Anne MAILLARD, employée privé, demeurant professionnellement au L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, en vertu d'une procuration datée du 4 septembre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- ENTERPRISE BAKKEN HOLDINGS Ltd., précitée, est la seule et unique associée de la société "MPR Finance S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers inscrite au RCS sous le numéro B 156579, constituée suivant acte notarié de Maître Carlo VERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 novembre 2010, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2717 du 10 décembre 2010 (la «Société»).

- Le capital social de la Société a été fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune entièrement libérées;

- La partie comparante est seule propriétaire de toutes les parts sociales et déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- La partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société;

- L'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 12 septembre 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entièreté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entièreté du passif de la Société, le bilan au 12 septembre 2013, étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ ou du registre des associés;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, ou à toute autre adresse choisie par l'associé unique.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'associé unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés

137555

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à Mille Euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prima.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. MAILLARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42216. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139210/107.

(130169433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**Optique du Parc Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.

R.C.S. Luxembourg B 180.540.

—  
**STATUTS**

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1) la société à responsabilité limitée OPTI-INVEST SARL, (matricule 2009 2408 397), ayant son siège social à L-7730 Colmar-Berg, 14, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.626,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 27 mars 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 860 du 22 avril 2009,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Henri BOULMONT, maître-opticien, né à Luxembourg le 26 décembre 1960, demeurant à L-7730 Colmar-Berg, 14, rue de la Poste;

2) la société à responsabilité limitée OPTI-MOUSE SARL, (matricule 2009 2410 529), ayant son siège social à L-7560 Mersch, 2B, Centre Marisca, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.948,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 20 avril 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1013 du 15 mai 2009,

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Bernhard KREWER, maître-opticien et audioprothesiste, né à Saarburg (Allemagne) le 2 novembre 1971, demeurant à D- 54673 Neuerburg, 6, Burgblick.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles ont décidé de constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "OPTIQUE DU PARC SARL".

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mersch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un magasin faisant l'achat, la vente et plus généralement la commercialisation ainsi que la réparation de tous articles d'optique, lunettes, lentilles de contact, appareils auditifs, microscopes, loupes, verres optiques, appareils de précision, appareils photos, caméras, films etc. La société a également pour objet toutes les activités relevant du métier d'opticien ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

Elle peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes affaires, sociétés, entreprises ou opérations ayant un objet similaire ou connexe ou qui soit de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), divisé en cents (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune, entièrement souscrites et libérées par les comparantes prénommées.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

**Art. 8.** En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses co-associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

En cas de pluralité des associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses co-associés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant. Ils doivent l'exercer endéans les six mois à partir du jour de la dénonciation sous peine de forclusion.

**Art. 9.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales jusqu'à ce que ce fonds ait atteint 10% du capital social;

- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé ou aux associés au prorata de sa ou de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légitaires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2014.

**Art. 12.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les comparants se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Libération et Souscription*

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Les parts sociales ont été attribuées comme suit:

OPTI-INVEST SARL .....	.....	50 parts
OPTI-MOUSE SARL .....	.....	50 parts
Total .....	.....	100 parts

#### *Déclaration*

Les associées déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servent à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

#### *Frais*

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,00 €).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et de suite, les comparantes sus-nommées, représentant l'intégralité du capital social de la société, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixé à L-7560 Mersch, Centre Marisca.

2. Sont nommés:

- gérant technique de la société Monsieur Bernhard KREWER, maître-opticien et audioprothesiste, né à Saarburg (Allemagne) le 2 novembre 1971 (matricule: 1971 1102 917), demeurant à D- 54673 Neuerburg, 6, Burgblick,

- et gérant administratif Monsieur Henri BOULMONT, maître-opticien, né à Luxembourg le 26 décembre 1960 (matricule 1960 1226 114), demeurant à L-7730 Colmar-Berg, 14, rue de la Poste,

et ce pour une durée indéterminée.

3. La société sera valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle des deux gérants.

4. Le mandat de gérant ainsi conféré resta valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri BOULMONT, Bernhard KREWER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 27 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11783. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139234/107.

(130169832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**Letterone Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.010.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Letterone Holdings S.A., a société anonyme, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the name "FirstRing S.A." pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1155 on 16 May 2013, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 176 010 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 13 September 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened with Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in address in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary and scrutineer Maître Namik Ramie, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

Increase of the issued share capital of the Company to one hundred thousand US dollars (USD100,000) by the issue of one (1) share of a nominal value of ten US cents (USD0.10) at an issue price of two billion two hundred sixteen million forty-eight thousand US dollars (USD2,216,048,000) against the contribution in kind of eighty six (86) shares (parts sociales) of a nominal value of one hundred euro (EUR100) each in ATTU Holdings S.à.r.l. (RCS Luxembourg B167359) (the "Contribution"); subscription for the new share by ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., a company registered in the British Virgin Islands, with registered number 1567809, whose registered office is at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and satisfaction of the payment of the issue price by way of the Contribution to the Company; acknowledgement of the report prepared by PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, réviseur d'entreprises agréé, on the Contribution and approval of the valuation thereof; allocation of the issue price to be as follows: (i) an amount equal to the nominal value of the newly issued share to be allocated to the issued share capital of the Company and (ii) the balance to be allocated to the freely available share premium; consequential amendment of article 5.1 to read as follows:

" 5.1. The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand US dollars (USD100,000) represented by one million (1,000,000) shares (the "Shares", and each a "Share") with a nominal value of ten US cents (USD0.10).".

II. That the shareholder(s) present or represented, the proxies of the represented shareholder(s) and the number of the shares held are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholder(s) or the proxies of the

represented shareholder(s) and the bureau of the meeting will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. As the entire share capital and all shareholder(s) are represented at the present meeting the present meeting is properly constituted and able to validly deliberate on all the items of the agenda.

After duly considering the items on the agenda, the general meeting unanimously resolves:

*Sole resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company to one hundred thousand US dollars (USD100,000) by the issue of one (1) share of a nominal value of ten US cents (USD0.10) at an issue price of two billion two hundred and sixteen million and forty eight thousand US dollars (USD2,216,048,000) against the contribution in kind of eighty six (86) shares (parts sociales) of a nominal value of one hundred euro (EUR100) each in ATT Holdings S.à.r.l. (RCS Luxembourg B167359) (the "Contribution").

The new share so issued is subscribed for, and fully paid up by way of the Contribution, by ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., a company registered in the British Virgin Islands, with registered number 1567809, whose registered office is at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands; represented by Me Toinon Hoss, prenamed, pursuant to a proxy dated 30 September 2013, a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith.

Evidence of the transfer of the Contribution to the Company has been shown to the undersigned notary.

The Contribution has been the subject of a report by PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477, réviseur d'entreprises agréé, dated 30 September 2013, the conclusion of which reads as follows, a copy of such report shall remain annexed to the present deed to be registered therewith:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value, of the share to be issued in counterpart increased by the share premium"

It is resolved to acknowledge the report on the Contribution and to approve the value of the Contribution.

It is resolved to allocate the issue price as follows: (i) an amount equal to the nominal value of the newly issued share to the issued share capital of the Company and (ii) the balance to the freely available share premium of the Company.

It is finally resolved to amend article 5.1 to read as follows:

**" 5.1. The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand US dollars (USD100,000) represented by one million (1,000,000) shares (the "Shares", and each a "Share") with a nominal value of ten US cents (USD0.10).".**

Given that all items on the agenda have been resolved upon the meeting is closed.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 6,900 (six thousand nine hundred euro).

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, who are each known to the notary by name, first name and residence, the bureau of the general meeting signed together with the notary the present deed.

***Suit la traduction en français du texte qui précède***

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Letterone Holdings S.A., une société anonyme constituée en vertu des lois du Luxembourg et régie par celles-ci, dont le siège social est situé au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous la dénomination de "FirstRing S.A." le 15 mars 2013 suivant acte reçu de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1155 du 16 mai 2013, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176 010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 septembre 2013 suivant acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été présidée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire et scrutateur Maître Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire soussigné d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

Augmentation du capital social émis dans la Société à cent mille dollars des Etats Unis (100.000 USD) par l'émission d'une (1) action d'une valeur nominale de dix centimes de dollars des États-Unis (0,10 USD) au prix d'émission de deux milliards deux cent seize millions quarante-huit mille dollars des États-Unis (2.216.048.000 USD) par apport en nature de quatre-vingt-six (86) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune de la société ATTL Holdings S.à.r.l. (RCS Luxembourg B167359) ("Apport"); souscription à la nouvelle action par ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., une société enregistrée aux îles Vierges britanniques, dont le numéro d'immatriculation est le 1567809 et dont le siège social est situé au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, îles Vierges britanniques et paiement du prix de souscription par Apport à la Société; reconnaissance du rapport préparé par PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, réviseur d'entreprises agréé, sur l'Apport et autorisation de l'évaluation de celui-ci; allocation du prix de souscription de façon suivante: (i) un montant égal à la valeur nominale de l'action souscrite est à allouer au capital social de la Société et (ii) et le solde est à allouer à la prime d'actions librement distribuable; la modification en conséquence de l'article 5.1 afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille dollars des États-Unis (700.000 USD) représenté par un million (7.000.000) actions d'une valeur nominale de dix centimes de dollar des États-Unis (0,70 USD).»

II. L'/les actionnaire(s) présent(s) ou représenté(s), les mandataires de l'/des actionnaire(s) représenté(s) ainsi que le nombre d'actions qu'il(s) détien(nen)t, figurent sur une liste de présence; cette liste de présence signée par l'/les actionnaire(s) ou les mandataires de l'/des actionnaire(s) représenté(s) et le bureau de l'assemblée restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Dans la mesure où l'intégralité du capital social et l'ensemble des actionnaires sont représentés à la présente assemblée, cette dernière est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

Après avoir dûment examiné les points figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a décidé à l'unanimité

*Résolution unique*

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis dans la Société à cent mille dollars des Etats Unis (100.000 USD) par l'émission d'une (1) action d'une valeur nominale de dix centimes de dollars des États-Unis (0,10USD) au prix d'émission de deux milliards deux cent seize millions quarante-huit mille dollars des États-Unis (2.216.048.000 USD) par apport en nature de quatre-vingt-six (86) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100EUR) chacune de la société ATTL Holdings S.à.r.l. (RCS Luxembourg B167359) ("Apport").

La nouvelle action ainsi émise est souscrite par, et intégralement libérées par l'Apport de, ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., une société enregistrée aux îles Vierges britanniques, dont le numéro d'immatriculation est le 1567809 et dont le siège social est situé au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, îles Vierges britanniques; représentée par Maître Toinon Hoss, précitée, en vertu d'une procuration en date du 30 septembre 2013, dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Preuve du transfert de l'Apport à la Société a été montrée au notaire soussigné.

L'apport a fait l'objet d'un rapport de réviseur établi par PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, réviseur d'entreprises agréé, daté du 30 septembre 2013, la conclusion du quelle était la suivante, et dont une copie restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci: «Sur la base de notre examen, rien n'a été porté à notre attention qui nous porte à croire que la valeur totale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale de l'action à émettre en contrepartie augmentée par la prime d'actions.»

Il a été décidé de prendre connaissance du rapport sur l'Apport et d'approuver la valeur de l'Apport.

Il a été décidé d'allouer le prix de souscription de façon suivante: (i) un montant égal à la valeur nominale de l'action souscrite est à allouer au capital social de la Société et (ii) et le solde est à allouer à la prime d'actions librement distribuable.

Il a finalement été décidé de modifier l'article 5.1 afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille dollars des États-Unis (700.000 USD) représenté par un million (7.000.000) actions d'une valeur nominale de dix centimes de dollar des États-Unis (0,70 USD).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelle que forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 6.900 (six mille neuf cents euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Après lecture du document aux parties comparantes, qui sont chacune connues du notaire par leur nom, prénom et résidence, le bureau de l'assemblée générale et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: T. HOSS, N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 01 octobre 2013. Relation: RED/2013/1598. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 03 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013139165/159.

(130169664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

---

**GUNCO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue J.L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 144.672.

In the year two thousand and thirteen, on the 24<sup>th</sup> September.

Before Us M<sup>e</sup> Patrick SERRES, notary residing in Remich, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

TVH Group NV, a public company limited by shares ("société anonyme"), governed by the laws of Belgium, having its registered office at 15, Brabantstraat, B-8790 Waregem, Belgium, filed at the "Banque-Carrefour des Entreprises" under the number 0822.308.590, here represented by Mrs Stephanie Britz, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal; such power, after having been signed "ne varietur" by the appearing and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "GUNCO S.à r.l.", (the "Company"), with registered office in L-5326 Contern, 26, Rue Edmond Reuter, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, number 144.672, was incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 6<sup>th</sup> of February 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 486 dated 5<sup>th</sup> of March 2009.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolution:

*Resolution*

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to L-1113 Luxembourg, 12A, rue J.L. Mac Mam and to change Article b, first sentence, of the Articles of incorporation as follows:

"**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Remich, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

TVH Group NV, une société anonyme constituée sous le droit belge, ayant son siège social sis au 15, Brabantstraat, B-8790 Waregem, Belgique, inscrite auprès du Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0822.308.590, ici re-

présentée par Madame Stephanie Britz, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "he varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "GUNCO S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-5326 Contern, 26, Rue Edmond Reuter, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 144.672, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 486 en date du 5 mars 2009.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1113 Luxembourg, 12A, rue J.L. Mac Adam et de modifier l'article 5, première phrase, des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Remich, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BRITZ, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 26 septembre 2013. Relation: REM/2013/1684. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013139430/69.

(130169734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**Bio-Lux Alimentation Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 219-221, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 151.496.

—  
L'an deux mil treize.

Le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Christian BALAND, ostéopathe, né à Château Salins (France) le 12 juillet 1948, demeurant à F-70310 La Rosière, Le Bois du Chêne;

Ici représenté par Madame Patricia BENACCHIO, prédite;

agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 17 juillet 2013, laquelle restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) Monsieur Christophe VIARD, plaquiste, né à Vesoul (France) le 10 janvier 1976 (No. Matricule 19760110136), demeurant à F-88260 Darney, 19 rue Jules Ferry.

3) Madame Patricia BENACCHIO, masseur kinésithérapeute, née à Cornimont (France) le 5 août 1962 (No. Matricule 19620805621), demeurant à F-88250 La Bresse, 19 rue Jules Ferry.

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «BIO-LUX ALIMENTATION Sàrl» (Matricule 20102403968), avec siège social à L-8010 Strassen, 234 route d'Arlon;

inscrite au Registre aux firmes sous le numéro B151.496;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 février 2010, publiée au Mémorial C de 2010, page 34.030;

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 novembre 2011, publié au Mémorial C de 2012, page 6.546;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 juillet 2011, publié au Mémorial C de 2012, page 40.259.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-8010 Strassen, 234 route d'Arlon à L-1221 Luxembourg, 219-221, rue de Beggen.

*Deuxième et Dernière résolution:*

Suite au prédit transfert de siège social le premier alinéa de l'article 4 des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 4. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais:*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge, à raison de la présente assemblée générale, est évalué à HUIT CENT VINGT EURO (Euro 820,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel.

Signé: Viard, Benacchio, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 23 juillet 2008. Relation: EAC/2013/9736. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 16 août 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013139427/50.

(130169747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**Luxco sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 130.800.

—  
L'an deux mil treize.

Le

Par devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Giampietro AMABILI, salarié, né à Dortmund (Allemagne) le 11 avril 1969 (No. Matricule 19690411116), demeurant à L-5339 Moutfort, 1, rue de Contern.

2) Monsieur David NUNES LOPES, salarié, né à Metz (France) le 7 mars 1981 demeurant à F-57290 Edange, 66 Avenue Jeanne d'Arc.

3) Monsieur Pietro Kim AMABILI, salarié, né à Luxembourg, le 5 mai 1994 (no matricule 19940505154), demeurant à L-5339 Moutfort, 1, rue de Contern;

Lesquels comparants sub1) et sub2) déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée «LUXCO Sàrl» (Matricule No. 20072439822), avec siège social à L-1818 Howald, 4 rue des Joncs;

inscrite au Registre aux firmes sous le numéro B130.800; -

constituée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, alors de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 août 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 100.437.

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 mai 2013, non encore publié au Mémorial C;

*Exposé Préliminaire:*

Les comparants déclarent que Monsieur Giampietro AMABILI, prédit, a cédé et transporté à Monsieur Pietro Kim AMABILI, prédit, CINQUANTE (50) parts sociales lui appartenant dans la société à responsabilité limitée «LUXCO Sàrl», suivant assemblée générale sous seing privé datée du 23 juillet 2013.

Que suite à la prédicta cession de parts l'article 6. des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE EURO (Euro 124.-) chacune.

Les CENT (100) parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Pietro Kim AMABILI, prédit ..... 50 parts

Monsieur David NUNES LOPES, prédit ..... 50 parts

Total CENT PARTS SOCIALES ..... 100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EURO (Euro 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.».

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-1818 Howald, 4 rue des Joncs à L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

*Deuxième et Dernière résolution:*

Suite au prédit transfert de siège social, le premier alinéa de l'article 2. des statuts est à lire comme suit:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Luxembourg».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais:*

Le montant des frais généralement quelconques qui incombent à la société en raison de la présente assemblée générale, s'élève à approximativement à MILLE EURO (Euro 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel.

Signé: Nunes Lopes, P. Amabili, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 03 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11376.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande au fin de l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 12 septembre 2013.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2013139435/59.

(130169728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**ACHM Global Hospitality Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 157.487.

—  
L'an deux mille treize, le dix-sept septembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

**A COMPARU:**

Global Hospitality Licensing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 139.166 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Madame Khadidjatou Amidou, juriste, résidant professionnellement à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) Qu'elle est l'associée unique de ACHM Global Hospitality Licensing S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.157.487,

constituée par acte notarié de Maître Henry Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 336 daté du 19 février 2011, dont les statuts n'ont pas été modifiés à ce jour.

(ii) Que l'Associée Unique a adopté les résolutions suivantes:

**Première résolution**

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 16 septembre 2013.

**Deuxième résolution**

En conséquence il est décidé de modifier les deux premières phrases de l'article 4 des statuts de la Société, tant dans leur version anglaise que dans leur version française, pour leur donner la teneur suivante:

**Version en langue anglaise**

"**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of the City of Bertrange by decision of the board of managers."

**Version en langue française**

«**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Bertrange par décision du conseil de gérance.»

**Troisième résolution**

Il est décidé de modifier comme suit tant dans leur version anglaise que dans leur version française, la première phrase du deuxième paragraphe de l'article 12 relatif à la tenue des conseils de gérance:

**Version en langue anglaise**

"**Art. 12.** At least one class A and one class B managers present in person or represented are a quorum."

**Version en langue française**

«**Art. 12.** Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés et forment le quorum de présence.»

**Quatrième résolution**

Il est décidé de modifier comme suit tant dans leur version anglaise que dans leur version française, les deux dernières phrases de l'article 13 relatif à la tenue des assemblées générales:

**Version en langue anglaise**

"**Art. 13.** In such a case one general meeting shall be held at least annually in the municipality of the registered office or within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders shall be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting."

**Version en langue française**

«**Art. 13.** Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue dans la commune du siège social dans les six mois suivant la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans le Grand-duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, cette dernière a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: K. AMIDOU, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 18 septembre 2013. Relation: MER/2013/1934. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139500/67.

(130170009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**AMGM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 39.215,60.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 167.960.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat de cession portant sur:

- 78.040 parts sociales ordinaires;
- 40 parts sociales de Classe A;
- 40 parts sociales de Classe B;
- 40 parts sociales de Classe C;
- 40 parts sociales de Classe D;
- 40 parts sociales de Classe E;
- 40 parts sociales de Classe F;
- 40 parts sociales de Classe G;
- 40 parts sociales de Classe H;
- 40 parts sociales de Classe I, et;
- 40 parts sociales de Classe J;

de la société AMGM S.à.r.l. conclu entre les actuels associés M. Tigran ARZAKANTSYAN et la société SBERBANK Capital LLC en date du 17 Septembre 2013( avec effet au 1<sup>er</sup> Octobre 2013) que:

\* La société SBERBANK Capital LLC a acquis les

- 78.040 parts sociales ordinaires;
- 40 parts sociales de Classe A;
- 40 parts sociales de Classe B;
- 40 parts sociales de Classe C;
- 40 parts sociales de Classe D;
- 40 parts sociales de Classe E;
- 40 parts sociales de Classe F;
- 40 parts sociales de Classe G;
- 40 parts sociales de Classe H;
- 40 parts sociales de Classe I, et;
- 40 parts sociales de Classe J;

cédées par M. Tigran ARZAKANTSYAN.

Faisant suite à la cession desdits parts que M. Tigran ARZAKANTSYAN détenait dans le capital social de la société AMGM S.à r.l., M. Tigran ARZAKANTSYAN ne détient plus que:

- 1.911.960 parts sociales ordinaires;
- 960 parts sociales de Classe A;
- 960 parts sociales de Classe B;
- 960 parts sociales de Classe C;
- 960 parts sociales de Classe D;
- 960 parts sociales de Classe E;
- 960 parts sociales de Classe F;
- 960 parts sociales de Classe G;
- 960 parts sociales de Classe H;
- 960 parts sociales de Classe I;
- 960 parts sociales de Classe J;

dans le capital social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
AMGM S.à r.l.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013139509/55.

(130170358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Numisma Capital Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 166.427.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of September.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NUMISMA Capital LTD, having its registered office at 18, Spyrou Kyprianou, Office 301, 1075 Nicosia, Cyprus, registered with the Department of Registrar of Companies of Cyprus under the number HE 25 89 65 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Lydie MOULARD, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 23rd 2013.

Said proxy, after being signed ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of NUMISMA Capital FUND, in liquidation, a société anonyme - société d'investissement à capital variable - fond d'investissement specialise having a Total Net Asset Value of EUR 30,000.- as at 1 July 2013 and represented by 311 Class P variable capital share, which was incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx on 12 January 2012, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 166.427, having its registered office at 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"). The Company has been put into liquidation pursuant a deed of the undersigned notary on July 12<sup>th</sup> 2013, not yet published in the Mémorial C.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

- 1 Waiving of the convening notice.
- 2 To receive and examine the year to date accounts for the period from January 1, 2013 to July 12, 2013.
- 3 To receive and examine the Liquidation Accounts.
- 4 To receive and examine the Auditor's Reports on the Liquidation.
- 5 To instruct the Liquidator pay and settle any outstanding liabilities of the Company.
- 6 To give full discharge to the Liquidator, the Directors and the Auditor of the Company.
- 7 To resolve to close the Liquidation.
- 8 To set the place where the books and accounts of the Company will be deposited and kept for a minimum period of 10 years in accordance with legal requirements.
- 9 To delegate powers.

The following resolutions are recorded:

*First resolution*

It is unanimously resolved that the Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

The Shareholder resolves to approve the accounts for the period from January 1, 2013 to July 12, 2013 and the receipt of the Report of the Auditor thereon, which gives rise to no comment from the Shareholder.

137567

*Third resolution*

The Shareholder resolves to approve the Liquidation Accounts and the Liquidation Report, which have been submitted to the Shareholder.

*Fourth resolution*

The Shareholder acknowledges receipt of the Report of the Auditor to the Liquidation, which gives rise to no comment from the Shareholder.

*Fifth resolution*

The Shareholder resolves to instruct the Liquidator to pay and settle any remaining liabilities of the Company and to pay the residual assets by way of a liquidation redemption and cancel all outstanding shares.

*Sixth resolution*

The Shareholder resolves to grant full discharge to the Liquidator, the Directors and the Auditor of the Company.

*Seventh resolution*

The Shareholder resolves to close the liquidation and acknowledges that the Company in liquidation has definitely ceased to exist.

*Eighth resolution*

The Shareholder resolves that the books and accounts of the Company will be deposited and kept for a minimum period of 10 years at the registered office of the Company at 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Ninth resolution*

The Shareholder resolves to delegate the power to Mr. Alan Ridgway, acting and signing individually, with full power of substitution, on behalf and in the name of the Company, to do all acts and things as in his absolute and unfettered discretion deems necessary or advisable in connection with (i) the publication of the closing of the liquidation in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, (ii) the filing of the said liquidation with the Luxembourg Trade and Companies Register (iii) the deletion of the Company from the Luxembourg Trade and Companies Register, as well as (iv) any other formalities or other actions that would be necessary in relation to the liquidation of the Company.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: L. Moulard, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 septembre 2013. Relation: DIE/2013/11728. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour copie conforme.

Diekirch, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139217/84.

(130169653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

**BLH Investment 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.397.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 septembre 2013*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur;
- prend note du rapport du commissaire à la liquidation;

- donne décharge au liquidateur, au commissaire à la liquidation et aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 30 septembre 2013;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: Arendt Services S.A., 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

BLH Investment 4 S.à r.l., (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2013140393/23.

(130171447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Fanny S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 127.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140383/10.

(130171715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Novadelta Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 21A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 163.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140757/9.

(130171892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**Nei Duerf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 154.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140758/9.

(130171529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---

**QGOG Constellation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.424.

Les statuts coordonnés rectificatif de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposé en date du 2 octobre 2013 en tant que rectificatif des statuts coordonnés déposé en date du 2 octobre 2013 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (L130168283).

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140830/13.

(130171092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

---